

La végétation est un complément incontournable à la construction. Elle fait le lien entre la construction et son environnement et confère aux quartiers une grande qualité paysagère.

Les essences végétales utilisées dans les haies seront d'essences locales dans un esprit jardiné ou naturel.



Afin de limiter l'entretien, on privilégiera les végétaux à pousse lente. Une haie mixte à base de charmeille en mélange avec d'autres arbustes fleuris est recommandée.



Rappel : La hauteur réglementaire des plantations est :

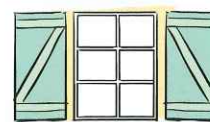
- Inférieure ou égale à 2 m, si elles sont implantées à moins de 2 m de la limite séparative.
- Libre, si elles sont implantées à plus de 2 m de la limite séparative

Les arbres de haute tige, supprimés lors d'une construction ou lorsque leur état sanitaire le nécessite, devront être remplacés. Des arbres et espaces verts composés devront être plantés en cas de construction neuve sur une parcelle réaménagée.



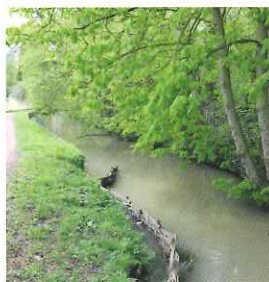
LA LISTE SUIVANTE ÉNUMÈRE DES VÉGÉTAUX D'ESSENCE LOCALE OU SIMILAIRE, À PRIVILÉGIER À L'OCCASION DE PLANTATIONS. CETTE LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE.

Arbres	Arbustes	Plantes vivaces
- charme, hêtre, frêne, orme résistant - chênes sessile et pédonculé - arbres fruitiers et arbres ornementaux à fleurs simples et feuillages verts en été : cerisiers, pommiers roses ou blancs, poiriers - if commun	- Épine blanche monogyne - Prunellier - Rosiers paysagers et anciens - Hortensias - Spirées à fleurs blanches - Arbustes à feuillages verts caduques ou semi persistants : - Troène, - Arbustes persistants : buis, viorne tin, laurier du Portugal.	Floraison de printemps : - Iris - Hémérocailles - Pivoines - Marguerites - Jonquilles Floraison d'été et d'automne : - Asters - Grandes vivaces jaunes : héliopsis, hélianthus, rudbeckia, aunées, hélium...



La végétation

En bordure de berge, les essences fleuries et les variations de formes végétales sont encouragées



• Particularités des clos - mesures :

> les talus plantés, une richesse à préserver

Les talus existants en limite de clos-masures ainsi que les arbres de haut jet, plantés en limite de clos-masures, seront entretenus et remplacés lorsque leur état sanitaire le nécessite par la même essence dans le cas d'un remplacement ponctuel, ou par l'une des essences suivantes dans le cas d'un remplacement massif : hêtre, chêne, châtaignier, frêne.

